Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_103-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_103

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
PIDAF 2018 - Demande de subventions à la Région et au Département

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_103-DE

Dans le cadre de sa compétence « mise en œuvre et suivi des opérations liées au PIDAF (Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt) », la Communauté d'Agglomération Dracénoise prévoit comme chaque année de réaliser des études préalables à l'exécution des travaux de DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies), pouvant bénéficier d'aides du Conseil régional et du Conseil départemental.

Ce programme a été présenté devant la commission Espaces naturels, forêts et prévention des risques le 21 mars 2018. Ces opérations concernent la mise en place de servitudes destinées à sécuriser les ouvrages DFCI et comprennent :

- l'ouverture d'un layon, permettant le passage du géomètre,
- la rémunération du géomètre,
- les publicités obligatoires et l'inscription aux hypothèques.

Opérations	Communes	Nom et N°	Quant.	Total Travaux
1	FLAYOSC	L'Héraude N26	3,5 km	10 000 €
2	LORGUES	Les Girard M46 La Pesote M51	2,6 km	7 675 €
3	SALERNES FLAYOSC	Babadie N27	3,5 km	15 350 €
4	COMPS	Les deux chées J50	2 km	7 000 €
			11,6 km	**40 025** €

L'ensemble de ce programme respecte le « Guide des équipements de défense de la forêt contre l'incendie » édité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS). Les ouvrages retenus dans ce programme figurent au nouveau PIDAF définis en concertation avec les partenaires techniques et financiers de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Espaces naturels, forêts et prévention des risques réunie le 21 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter auprès de la Région et du Département, une aide financière au taux le plus élevé, afin de mener à bien la réalisation des études préalables à l'exécution des travaux de DFCI,
- signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.